

07/07/2020



L'ADAGP et les 196 000 auteurs des arts visuels qu'elle représente souhaitent la bienvenue à Madame Roselyne Bachelot pour sa nomination au poste de ministre de la Culture.

Paris, le 7 juillet 2020

Communiqué

L'ADAGP et les 196 000 auteurs des arts visuels qu'elle représente souhaitent la bienvenue à Madame Roselyne Bachelot pour sa nomination au poste de ministre de la Culture.

Nous tenons à remercier Monsieur Franck Riester pour sa mobilisation et sa détermination à gagner la bataille européenne pour un juste partage de la valeur dans le marché unique numérique. Il a également été le ministre qui a mandaté la nécessaire mission de Bruno Racine sur le statut social et sociétal des artistes-auteurs. C'est sous son mandat que le ministère a publié la recommandation pour la mise en application effective du droit d'exposition en fixant, fin 2019, un modèle de rémunération minimum pour les artistes, que tous les lieux d'exposition qui reçoivent des subventions du ministère devront respecter.

Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles fonctions de ministre délégué au commerce extérieur, qui n'est pas sans lien avec la culture puisque l'export et le rayonnement international de la scène française, tout secteur et industrie confondus, y ont pleinement leur place.

Nous saluons la nomination de la nouvelle ministre Roselyne Bachelot, que nous savons éprise de culture et sensible à la condition des artistes. Nous attendons d'elle toute l'attention et la détermination nécessaires pour soutenir le secteur des arts visuels et lui donner la place qu'il mérite au sein des industries culturelles et créatives. Pour mémoire, le secteur des arts visuels est le premier en termes d'emplois et de chiffre d'affaires (Etude EY 2019 sur les industries culturelles) et son ancrage territorial indéniable.

Lors de son discours de passation, Madame Roselyne Bachelot s'est engagée à être « la ministre des artistes et la ministre des territoires ».

En tant que société d'auteurs des arts visuels, nous accompagnons les artistes au plus près de leur

activité. Peintres, sculpteurs, photographes, street-artistes, architectes, designers, dessinateurs et tant d'autres créateurs des arts visuels nous ont confié la défense de leurs droits sur l'ensemble du territoire français et à l'international. Nous nous réjouissons de l'engagement de la ministre à travailler au plus près des artistes pour assurer la vitalité de la scène artistique, facteur essentiel du lien social.

La crise sanitaire que nous venons de traverser a mis en exergue la fragilité structurelle des artistes. Dans le cadre de la relance économique, nous avons publié le 15 mai dernier, et présenté au ministre d'alors, 6 enjeux pour le secteur des arts visuels :

1. Application sans exception de la législation sur les droits d'auteur, notamment le droit d'exposition dans les musées, centres d'art et Frac ;

2. Transposition, dès que possible, de la directive européenne donnant aux créateurs et à leurs sociétés d'auteurs les moyens juridiques de négocier avec les plateformes Internet ;

3. Engagement de tous les lieux de diffusion, institutionnels et galeries, à présenter majoritairement des artistes de la scène française, notamment ceux en milieu de carrière ;

4. Elargissement aux arts visuels actuels des obligations de production et de diffusion de programmes dédiés à la création sur les chaînes de télévision afin d'accroître leur visibilité auprès du grand public ;

5. Mise en place d'un dispositif plafonné de défiscalisation afin de favoriser les achats par les particuliers d'œuvres d'artistes vivants de la scène française ;

6. Création d'un système de soutien aux arts visuels, sur le modèle du CNC, permettant de contribuer au financement de la création et de la production de la scène artistique française.

Ces mesures, portées par les artistes, s'inspirent des expériences réussies dans les autres secteurs culturels et sont peu consommateurs de ressources publiques. Elles ont reçu l'aval politique de Franck Riester et nous entendons poursuivre leur avancée avec Roselyne Bachelot.

Nous attirons son attention sur d'autres enjeux fondamentaux pour les artistes :

- Négociation avec le Royaume Uni, dans le cadre du Brexit, pour qu'y soit préservé le droit de suite ;

- Relance du secteur de l'art urbain grâce au renforcement de la commande publique et à la rémunération des artistes ;
- Respect du nom des photographes et des métadonnées des images dans la presse ;
- Education au respect de la propriété intellectuelle, dès le plus jeune âge, notamment par la prise en compte de ce thème dans les cours d'éducation civique dans les collèges...

L'ADAGP contribuera, auprès de la ministre, à « mettre la culture [et les arts visuels] au cœur du plan de reconstruction de notre pays ».

#pourledroitdesartistes

[Retour à la liste des articles](#) [1]

Links

[1] <https://www.adagp.fr/fr/actualites>